

Lettonie : le Parlement approuve le retrait de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel

Description

Au terme d'une procédure accélérée en deux lectures, le Parlement letton (Saeima) a adopté, le 16 avril 2025, la loi sur le retrait de la Lettonie de la Convention d'Ottawa, qui interdit la production, le stockage et l'utilisation de mines antipersonnel.

Adoptée en septembre 1997, la Convention est entrée en vigueur en 1999 et elle regroupe aujourd'hui plus de 160 pays, la plupart occidentaux (la Russie, la Chine, les Etats-Unis, l'Inde, Israël, le Pakistan... n'y ont jamais adhéré).

La ministre lettone des Affaires étrangères Baiba Braže a déclaré que Riga allait soumettre les documents actant le retrait du pays aux États parties à la Convention, au Secrétaire général des Nations unies et au Conseil de sécurité des Nations unies. La démarche sera faite en concertation avec ses homologues estonien et lituanien. La décision sera effective six mois après le dépôt de ces documents de notification.

Pour la ministre lettone, lorsque son pays a rejoint la Convention d'Ottawa en juillet 2005, Riga ne voyait pas d'obstacle militaire, stratégique ou sécuritaire à cette démarche. Mais la situation dans la région baltique a évolué depuis, note B. Braže : en lançant son invasion à grande échelle de l'Ukraine, la Russie a montré qu'elle ne respectait pas les frontières d'États souverains et les lois internationales. Dès lors, il est essentiel pour la Lettonie de garder sa liberté de choix et une certaine flexibilité pour utiliser divers systèmes d'armes et solutions pour renforcer sa dissuasion et assurer sa défense. La guerre d'ampleur en Ukraine montre que la combinaison de mines antipersonnel non guidées avec d'autres mines et systèmes d'armes augmentera la létalité des forces de défense et permettra de retarder, voire d'arrêter, des mouvements d'ampleur venant de Russie. Or, la Convention d'Ottawa venait restreindre les options de défense de la Lettonie en excluant totalement le recours aux mines antipersonnel.

En mars, la Lettonie, l'Estonie, la Lituanie et la Pologne ont annoncé leur intention de se retirer de la Convention, bientôt suivis par la Finlande. Pour Riga, une telle approche coordonnée et unifiée n'aura que plus de poids face à la menace russe.

Le ministre letton de la Défense, Andris Sprūds, a précisé que la Lettonie pourrait acquérir des mines antipersonnel auprès de la Pologne ou de la Finlande, voire les produire elle-même.

Sources : *Baltic News Network, LETA.*

date créée

16/04/2025

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou